

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 SG 44** – Demande de subventions pour le financement de la rénovation du stade Charléty (13e) dans l'optique de l'accueil des championnats d'Europe d'Athlétisme en 2020.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel la Maire de Paris sollicite l'autorisation de demander des subventions pour le financement de la rénovation du stade Charléty (13<sup>e</sup>) dans l'optique de l'accueil des championnats d'Europe d'Athlétisme en 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des subventions et des aides de toute nature auprès de l'État, des collectivités territoriales ou de toute autre entité publique ou privée, nationale ou internationale, afin de contribuer au financement de la rénovation du stade Charléty (13<sup>e</sup>) dans l'optique de l'accueil des championnats d'Europe d'Athlétisme en 2020.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**